Dammart'Info

Mai 2014
Numéro 2

Informations municipales de la commune de Dammartin sur Tigeaux
http://dammartinsurtigeaux.org mairie.damtig@wanadoo.fr Numéro de téléphone : 01 64 04 32 72

Élections Européennes le 25 mai

Élections du Parlement Européen
De 8h à 18 au bureau de vote situé à la Maison du Temps Libre

changement de date

Conseil Municipal le 27 mai

L'ordre du jour sera affiché en Mairie
20h45 à la Mairie

Commission du patrimoine le 3 juin

Commission ouverte pour la connaissance et la défense du patrimoine
Mairie de Dammartin sur Tigeaux

Concours de pêche le 15 juin

Organisé par Le Brochet
Rives du Grand Morin

Évènements du 21 juin

Kermesse des écoles, Gala de Familles Rurales, Barbecue de la St Jean, et feux d'artifices par Dammartin animation
Parc de la Mairie

18e Foulées Dammartinoises du 14 juillet

Distances : 0.4, 1.8, 5 et 10km
Dammartin sur Tigeaux

Élections Européennes

Le Parlement Européen est la seule institution de l'Union Européenne directement élue par les citoyens. Avec le Conseil des ministres de l'UE, le Parlement européen adopte la majorité des textes législatifs (directives, règlements) et le budget européen. Les 751 députés sont élus au prorata du score obtenu par chaque parti politique, sur la base d'un scrutin de listes.

Environ un tiers des législations et des ordonnances appliquées en France sont issues des textes européens. Et cette proportion dépasse 50 % dans certains secteurs (agriculture et pêche, économie et écologie), d'où l'importance de se mobiliser pour cette élection.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES
25 MAI

Vous êtes citoyen : Votez !
Vous pouvez également participer au fonctionnement du bureau de vote ou être scrutateur lors du dépouillement.
Contact : Mairie Tél. 01 64 04 32 72

Énergie

Si vous avez un différend avec votre fournisseur ou distributeur d'électricité ou de gaz naturel et qu'après une première réclamation le litige persiste toujours, vous avez la possibilité de faire appel à un médiateur national de l'énergie. Cet intermédiaire est une institution publique indépendante des fournisseurs d'énergie. Il vous garantit la neutralité dans son intervention, pour aider les consommateurs à résoudre leur litige.

Le médiateur national de l'énergie participe à l'information des consommateurs sur leurs droits. Il renseigne et conseille ceux-ci sur les démarches à accomplir pour raccorder un logement au réseau d'électricité ou de gaz, résilier un contrat, ou encore changer de fournisseur. Retrouvez ces informations sur le site internet energie-info.fr ou au 0 800 112 212* (appel gratuit depuis un poste fixe).

Environnement

Il est interdit de brûler à l'air libre du 1er juin au 30 septembre 2014. En dehors de cette période, cela est autorisé du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 15h à 18h. Le samedi de 7 h à 12 h et de 15 h à 20h. Il est interdit de brûler à l'air libre le dimanche et les jours fériés et par vents forts.

Eau-Assainissement

Vous allez recevoir au début du mois de juillet la facture de votre consommation d'eau. Vous recevrez quelques jours plus tard la facturation de l'assainissement.

La distribution de l'eau potable est un service communal et la facturation s'établit comme suit :

-4,50€ de location de compteur par semestre
-2,20€ par m^3 consommé
-0,80€ de taxe de modernisation
-0,38€ de taxe de pollution

L'assainissement des eaux usées (acheminement et traitement à la station d'épuration) est géré par notre communauté de communes la Brie des Moulins. Le coût de ce service a augmenté au 1er janvier 2014, et la facture de ce premier semestre s'établira comme suit :

-
-
-

Cette augmentation notable du coût de l'assainissement contribuera au financement de la construction de la nouvelle station d'épuration.

En ce qui concerne l'eau potable, le Conseil Municipal engage une réflexion approfondie sur la rénovation du réseau, des installations et du mode d'approvisionnement.

Travaux

Nous vous informons que le Conseil Général et la SNCF entreprendront des travaux de réfection du passage à niveau, et de la voirie qui lui est associée. Les travaux auront lieu sur la départementale (RD20) de part et d'autre du passage à niveau du 7 juin au 8 juillet, en conséquence des restrictions de circulation sont à prévoir. Notez dès à présent la fermeture du passage à niveau par la SNCF du 27 juin à 22h au 30 juin à 5h et le 2 juillet de 9h à 16h.

Il y a 150 ans, le 2 avril 1864 s'ouvrait la voie ferroviaire de Dammartin. C'est en 1908 que le train y fait ses premières haltes, Arthur René Harvier en fut le 1er chef de halte. Mme Berjot Germaine fut ensuite gérante de la halte en particulier lors du mitraillage du train en 1944. À partir de 1953, les passages de trains se font moins fréquents, jusqu'à la fermeture de la halte en 1969.